



Compte-rendu d'activités 2009

Quelques faits marquants de l'année...

En janvier 2009, la tempête Klaus ravage le Sud-Ouest et occasionne des dégâts dans les trois départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et l'Hérault. Le CRPF est ainsi mis à contribution à travers son technicien "tempête".

Le 6 novembre 2009 une ordonnance annonce le regroupement des 18 CRPF des régions françaises en un nouvel établissement unique le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Même dans l'attente du décret qui sortira au premier avril 2010, une évolution importante s'amorce, celle d'une gouvernance nationale.

Le numéro 100 du journal d'information du CRPF, les nouvelles feuilles forestières, est paru en décembre 2009 et pour l'occasion, il a modernisé sa parure.

Cette année a connu une évolution importante dans la procédure des agréments des plans simples de gestion avec l'apparition de la procédure dite du L11 (article L 11 du code forestier) : il s'agit d'une fusion de procédures administratives concernant les législations environnementales et forestières.

2009 a aussi été l'année d'un changement de Directeur, Jean-Marc Auban succédant à Alain Guiraud à la tête de l'établissement.

Concernant la forêt et la politique forestière régionales, un certain nombre de faits ou d'actions importants se sont déroulés en 2009 :

- la création du label PEFC pour le liège, et la création de PEFC Sud regroupant Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,
- le lancement d'AGIR dans le cadre de la politique forestière de la Région,
- la signature de la charte bois construction.

Tout cela afin de soutenir un marché du bois quelque peu morose.

Les pages qui suivent apporteront aux lecteurs un complément d'informations.



Le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon, établissement public de la forêt privée

Etablissement public à caractère administratif de compétence régionale placé sous la tutelle de l'Etat et dont le statut est défini par le livre II du Code Forestier, il a été créé par la loi du 6 août 1963 pour améliorer la gestion des forêts privées. Au 1^{er} avril 2010 il deviendra une délégation régionale du Centre National de la propriété forestière sans que ses compétences techniques évoluent.

Le CRPF est piloté par un conseil d'administration de 14 membres composé pour les 2/3 par les élus des propriétaires de plus de 4 hectares boisés et pour 1/3 par les élus des syndicats de propriétaires forestiers, ainsi que du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture et d'un représentant du personnel.

Les missions

Les CRPF ont une mission générale de développement et d'orientation de la gestion des forêts privées, s'adressant à tous les propriétaires, quelle que soit la surface qu'ils possèdent. Au sein de celle-ci, le Code Forestier leur a plus spécialement confié trois grandes missions :

Orienter,

En élaborant les schémas régionaux de gestion sylvicole ainsi que les guides des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion, obligatoires ou volontaires, établis par les propriétaires pour leurs forêts à partir de 10 ha, ainsi que les règlements type de gestion établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.

Conseiller et former,

En vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'ils s'efforcent de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation techni-

que auprès des propriétaires forestiers.

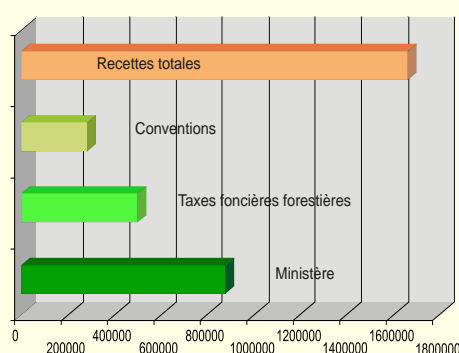
Regrouper,

En développant généralement toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières.

Le Budget

1,78 M€ au total, proviennent pour 49 % de l'Etat, pour 28 % des taxes foncières sur la forêt et pour 23 % de recettes sur conventions locales.

L'appui qu'il reçoit de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, des Conseils Généraux et autres partenaires permet au CRPF de décupler les actions au profit du territoire. Des conventions cadre ont été signées avec les principaux parcs du territoire régional.



Les personnels

L'équipe comprend 17 personnes statutaires (dont 12 techniques et 5 administratifs) répartis dans les 5 départements de la région.

En 2009, les financements locaux ont permis l'embauche de 4 chargés de missions et d'une secrétaire à temps partiel.

Le contrat d'objectifs

Il a été signé avec l'Etat et porte sur la période 2007-2011.

En relation avec les enjeux auxquels est confrontée la forêt privée française, 4 grands objectifs ont été identifiés comme prioritaires :

- Améliorer la compétitivité de la gestion forestière
- Accroître la surface des forêts privées gérées durablement
- Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs
- Préserver les écosystèmes forestiers

Les activités réalisées dans le cadre de ces objectifs en 2009 vous sont présentées dans les pages qui suivent.



Son champ d'intervention, la forêt privée du Languedoc-Roussillon

La forêt privée du Languedoc-Roussillon couvre 726 000 ha, soit 26 % de la surface totale de la région et 75 % de la forêt régionale.

Elle représente une ressource en bois importante susceptible d'alimenter les entreprises de la filière bois et de créer ou de pérenniser des emplois.

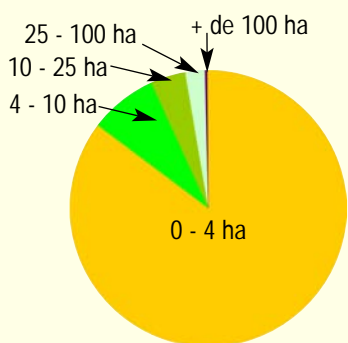
Elle se caractérise aussi par des espaces remarquables en terme de biodiversité et de paysages, et constitue des lieux privilégiés pour l'exercice des fonctions sociales telles que la chasse ou l'accueil du public.

Elle appartient à 140 000 propriétaires, dont 120 000 possèdent moins de 4 ha : elle est donc très morcelée.

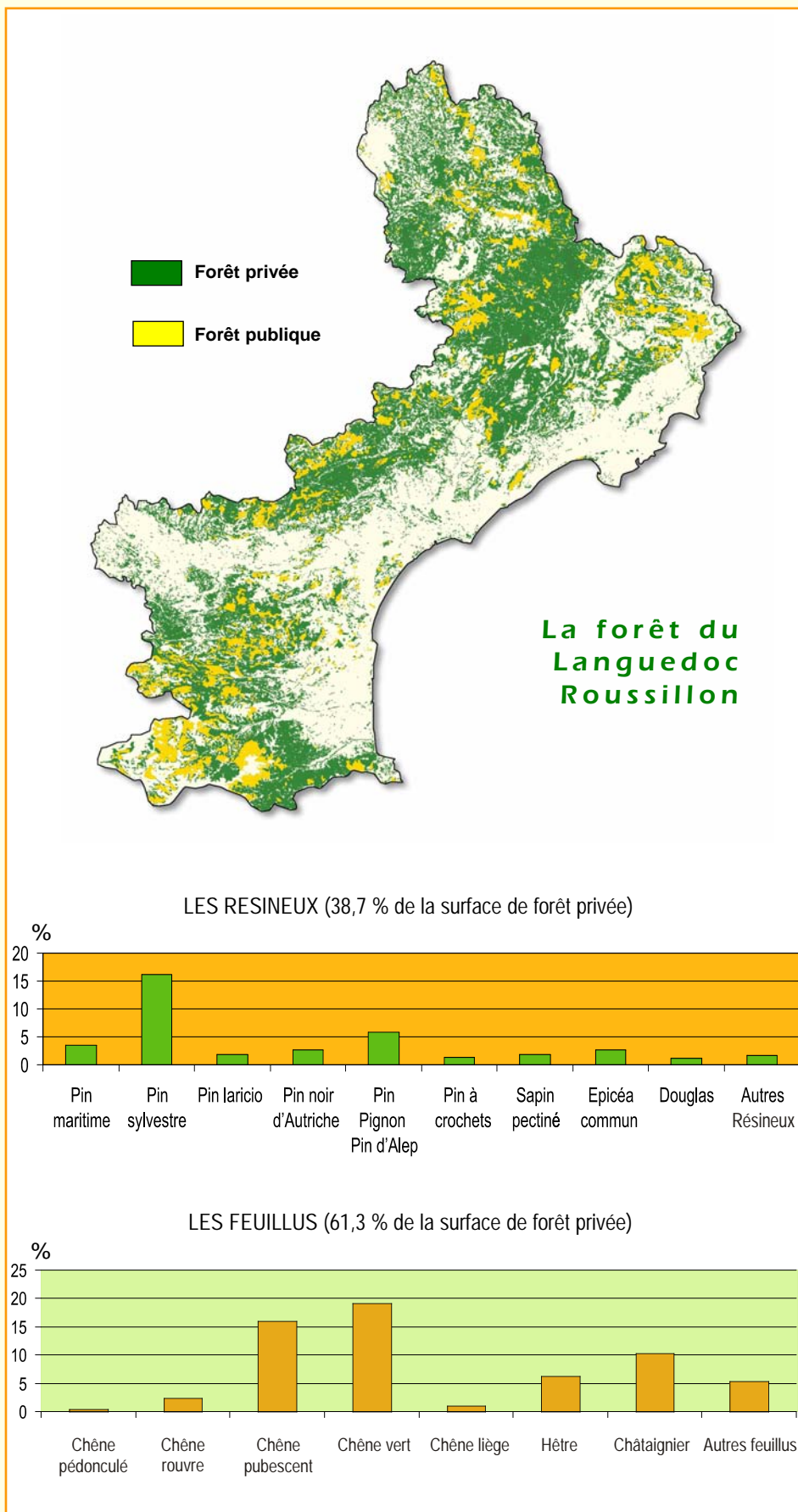
Les propriétés de plus de 10 ha représentent cependant plus de 60 % de la surface.



Répartition de la propriété boisée (726 000 ha) selon les classes de surface possédée par les propriétaires



Répartition de la surface boisée selon le nombre de propriétaires (140 000)



Améliorer la compétitivité

Le morcellement et l'immense nombre de propriétaires potentiellement acteurs de la gestion forestière durable nécessitent un travail constant d'animation pour incitation aux regroupements fonciers, l'émergence de projets de desserte, la mise en oeuvre d'une sylviculture exemplaire, l'encouragement à se regrouper pour commercialiser les bois.

Les projets groupés de mobilisation

● Les Plans de Développement de Massif (PDM)

Ce sont des opérations groupées et coordonnées favorisant la gestion multifonctionnelle dans un secteur géographique délimité. Ces opérations sont limitées dans le temps, car subordonnées à l'obtention d'aides spécifiques permettant l'emploi de chargés d'étude-animation.

Depuis leur lancement en 2000, 8 PDM ont concerné au total 48 communes, soit 40 300 ha de forêt privée et 7 026 propriétaires. (cf carte ci-contre).

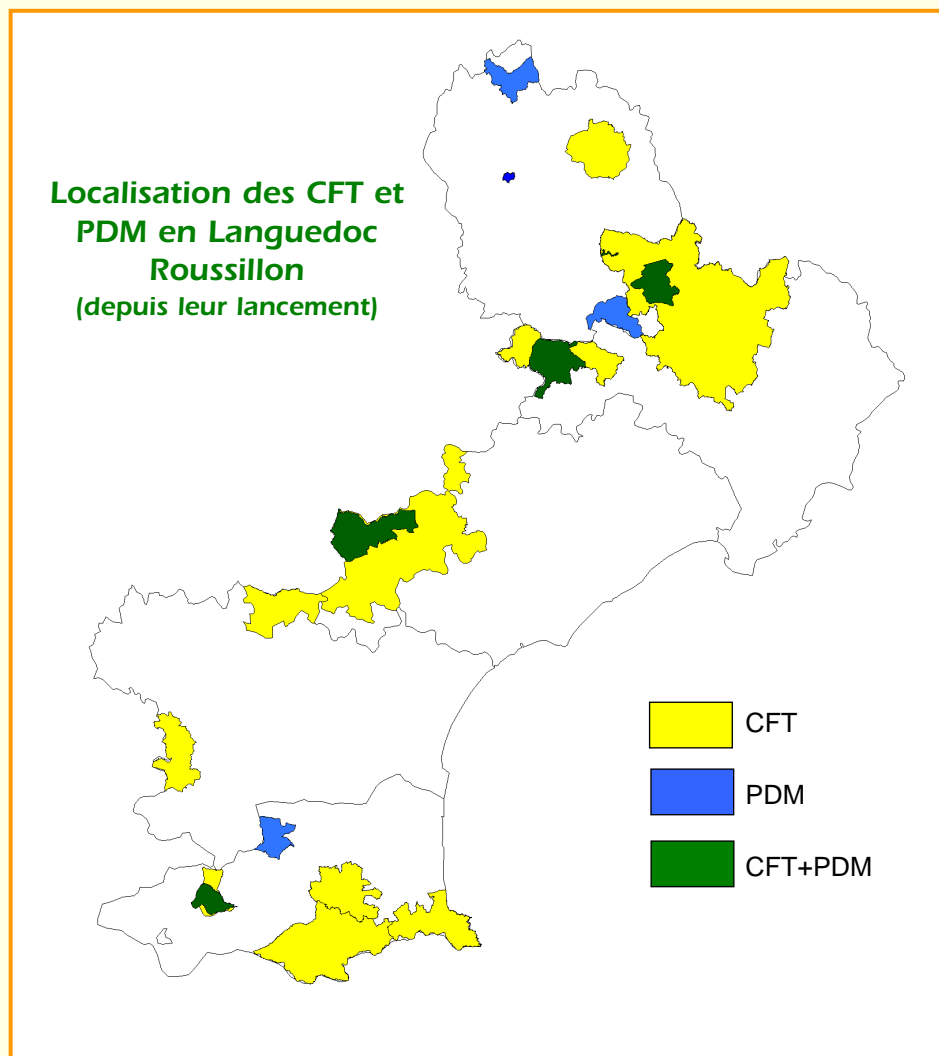
En 2009, bien que de nombreux contacts aient été pris pour l'émergence de nouveaux projets, notamment en Margeride-Aubrac et dans le Viganais, aucun nouveau PDM n'a été lancé. Le travail a porté essentiellement sur la poursuite de l'animation sur les PDM de Boucheville et des Cévennes à châtaignier 2.

● Les schémas de desserte

Le CRPF a contribué à l'étude du schéma de desserte pilotée par le syndicat des propriétaires forestiers des Pyrénées-Orientales. Il a aussi participé à la réalisation de projets routiers concrets grâce à une action de la charte forestière du Chalabrais dans l'Aude (44 propriétaires concernés au total pour 950 ha de forêt mieux desservis).

Le regroupement des propriétaires.

Le regroupement de propriétaires au sein de différentes structures



(associations syndicales, groupements forestiers...), est un préalable indispensable à la réalisation d'actions sur le terrain pour certains types de propriétés.

Le CRPF soutient les actions groupées en forêt privée en associant les organismes de gestion en commun (OGEC) à plusieurs de ses activités. En 2009, en collaboration avec les coopératives, une centaine de jours de travail ont été consacrés à l'accompagnement des proprié-
res sinistrés par la tempête. Les coopératives sont aussi intervenues directement pour promouvoir le regroupement, au cours de 12 séances d'informations organisées pour les propriétaires forestiers.

Le CRPF apporte régulièrement un appui aux gérants des groupements forestiers des cinq départements (134 GF pour 17 362 ha). Cette action a été particulièrement soutenue dans l'Hérault grâce à une convention avec le Conseil général

de la gestion forestière

et la Fédération départementales des groupements forestiers de l'Hérault.

Dans les Pyrénées-Orientales, le CRPF a répondu à l'appel à projets du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes pour la création d'une association syndicale destinée au « regroupement de propriétaires forestiers privés et appui à la gestion et à la commercialisation de bois en forêt privée », dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire des Garrotxes. Cette proposition a été acceptée et l'action démarrera en 2010.

Suite au travail préparatoire de 2008, l'animation et l'accompagnement d'échanges et cessions de parcelles forestières ont été conduits sur un premier secteur prioritaire (6 communes), en partenariat avec le Conseil général de Lozère et la Safer : 23 nouvelles opérations ont pu être engagées en 2009, concernant 40 propriétaires et 61 ha.

Les projets d'aménagement du territoire et les partenariats

● La politique forestière et la filière forêt-bois

La parution du rapport Jean Puech le 6 avril, le discours du Président de la République à Urmatt du 19 mai ainsi que le démarrage des 1^{ères} réunions du programme Agir pour la filière bois piloté par la Région et l'Etat ont constitué des éléments majeurs en termes d'espoir d'une dynamique. Le CRPF a largement participé aux réunions et à l'explication à destination des propriétaires.

Le CRPF continue de participer à la préparation de plusieurs programmes européens (Unci +, SylvaMed...).

Les Chartes forestières de Territoire (CFT) permettent de susci-

ter une réflexion locale sur la place de la forêt et du bois et d'élaborer un projet partagé. Depuis ces dernières années, le CRPF s'implique très activement dans l'élaboration des CFT et la mise en œuvre des programmes d'action qui en sont issus. (Il a participé au total à 8 CFT représentant 406 217 ha).

En 2009 le CRPF a été acteur de la réflexion concernant 2 nouveaux projets : la CFT Haute Vallée dans l'Aude et la CFT de la vallée de Caroll dans les Pyrénées-Orientales.

● Le sylvopastoralisme

Le programme de travail des partenaires forestiers et pastoralistes du Sud de la France (programme CASDAR) sur le sylvopastoralisme à l'échelle de la propriété, de l'exploitation ou d'un territoire, s'est achevé en décembre 2009 après 3 années d'échanges et de réflexions communes. Sous la coordination des deux instituts de l'Elevage (IE) et du Développement forestier (IDF), le CRPF a activement participé à ce travail qui s'est concrétisé par un séminaire à Montpellier et la mise en place de nombreux outils au service des agents de développement et des acteurs de territoire.

● Le bois construction, le bois énergie, les biocarburants

Le CRPF a apporté sa contribution aux comités de suivi de la charte bois construction organisés par Arfo Bois.

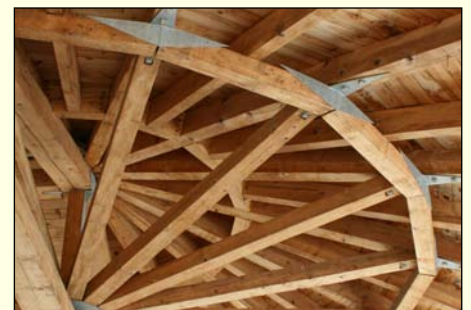
Il a aussi participé à de nombreuses réunions concernant des projets bois énergie, (notamment l'assemblée générale de "bois énergie 66"), mais aussi à plusieurs réunions concernant l'approvisionnement de la grosse unité de co-génération qui vient de voir le jour à Mende.



Visite en forêt feuillue dans le cadre de la CFT du Chalabrais



Tournée du groupe CASDAR sur le terrain (Causse du Larzac)



Optimiser l'utilisation du bois dans la construction grâce à la charte bois construction

Accroître la surface des forêts privées

La gestion forestière durable passe par des engagements volontaires des propriétaires forestiers à travers différents documents de gestion durable.

Ces documents qui s'inscrivent dans les orientations de politique nationale et régionale (ORF) s'avèrent complètement indispensables pour la programmation d'une gestion forestière dont le renouvellement dépasse souvent l'échelle d'une génération forestière. Le maintien d'un taux élevé de plans simples de gestion (PSG) obligatoires agréés est l'objectif premier de l'action du CRPF Languedoc-Roussillon.

Les documents de gestion durable

● Le plan simple de gestion (PSG)

C'est un document d'aménagement qui permet au propriétaire d'analyser sa forêt et d'y prévoir dans le temps coupes et travaux. Il est agréé par le CRPF. Actuellement, il est obligatoire pour les propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant et "volontaire" entre 10 et 25 hectares.

Au 31/12/2009, 796 propriétés sont dotées d'un PSG agréé en vigueur (volontaires et obligatoires) pour une surface de 101 637 ha.

Le Plan Simple de Gestion constitue l'outil principal pour l'obtention d'une garantie de gestion durable.

● Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

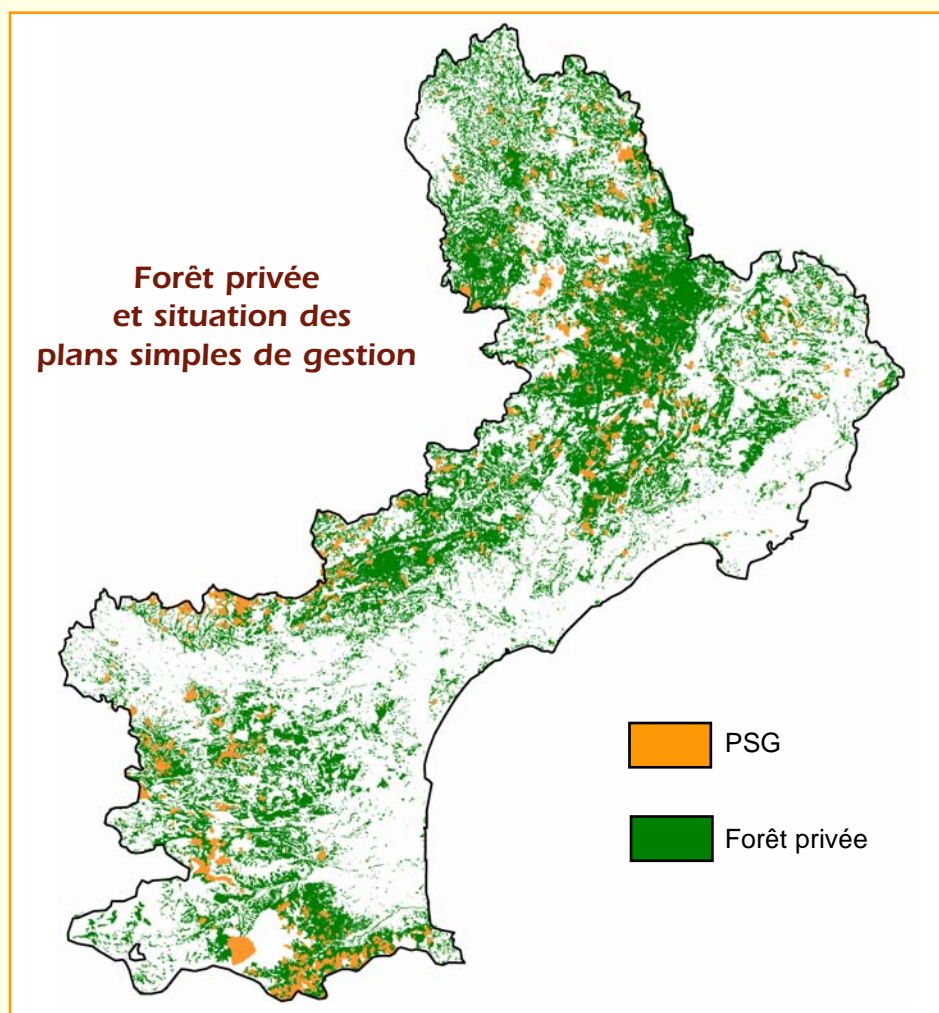
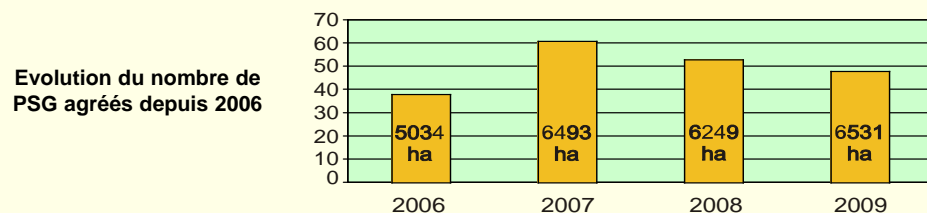
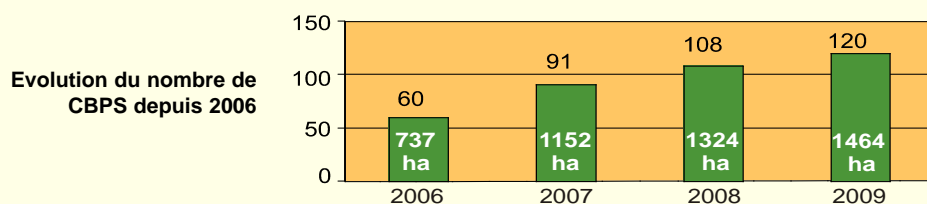
Depuis la loi d'orientation forestière de juillet 2001, il permet aussi aux "petits" propriétaires d'obtenir une garantie de gestion durable.

Il s'agit d'une "charte" de gestion durable rédigée par le CRPF à laquelle peuvent adhérer volontairement les propriétaires de surface inférieure à 25 hectares.

Ce document a été approuvé en décembre 2004 par le préfet de région.

● Le Règlement Type de Gestion (RTG)

Valant garantie de gestion forestière durable, vient compléter le dispositif des PSG et du CBPS pour les



gérées durablement

propriétés en dessous du seuil de 25 hectares.

Fin 2009, aucun RTG n'a encore été agréé en Languedoc Roussillon

La surface totale des forêts bénéficiant en 2009 d'un document de gestion durable (PSG + CBPS) s'élève à 103101 hectares.

● Les Annexes vertes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Le SRGS constitue un cadre pour les différents documents de gestion durable. A partir d'une description des différents milieux représentés au niveau d'une région administrative, il définit notamment les potentialités, les objectifs de gestion et les essences conseillées. Il définit également les grandes unités de gestion cynégétique et évalue les équilibres forêt-gibier.

Les annexes vertes visent à intégrer des dispositions environnementales et à simplifier certaines procédures administratives prévues par les différentes législations (environnement, patrimoine) dans le cadre de l'application des PSG.

En 2009, ces annexes vertes ne sont toujours pas disponibles pour les propriétaires forestiers. Toutefois, les propriétaires désireux de bénéficier de cette simplification administrative pour les actions de gestion prévues dans leur plan simple de gestion peuvent le faire sur simple demande au CRPF.

En 2009, 6 PSG agréés au CRPF ont bénéficié de cette disposition administrative sur une surface de 1158 ha.

En 2009, la rédaction des annexes vertes concernant la zone coeur du Parc National des Cévennes est bien avancée ; leur finalisation devrait intervenir en 2010, après la sortie du "décret PNC".

● Les demandes de coupes instruites en 2009

Si les plans simples de gestion prévoient les coupes normales dans la gestion d'une forêt, un certain nombre de coupes dérogeant aux PSG sont instruites notamment en raison des événements climatiques. En 2009, 6 coupes dérogatoires ont été concernées pour 99,52 hectares.

Deux coupes sous régime spécial d'autorisation administrative de coupes (RSAAC) pour 112,87 hectares ont aussi été instruites.

Sensibilisation des propriétaires à la certification de la gestion forestière durable.

L'écocertification vise la traçabilité de l'origine des bois proposés sur le marché concurrentiel.

Pour garantir au consommateur qu'il achète du bois ou des produits forestiers issus de forêts gérées durablement, des systèmes de certification ont été créés : en France, le système PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) en fait partie.

Le consommateur qui achète des produits labellisés PEFC est ainsi assuré que ces produits sont issus de forêts gérées durablement et, pour le propriétaire, la vente de bois provenant de forêts gérées durablement constitue une valorisation économique certaine.

En Languedoc-Roussillon, l'adhésion à l'association PEFC SUD, permet au propriétaire de bénéficier de ce système de certification.

Condition préalable, les propriétaires doi-

vent impérativement posséder un document de gestion durable, PSG ou CBPS.

En 2009, l'élément marquant a été la fusion des deux entités régionales PEFC Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour créer une nouvelle structure inter-régionale dénommée « PEFC Sud ». Le CRPF a participé à plusieurs réunions de travail destinées à mettre en œuvre cette fusion et la définition d'une politique commune.

Il adhère en outre à PEFC et fait partie du Conseil d'administration.

Le CRPF a également poursuivi sa certification ISO 14001 en respectant ses engagements en faveur des plans simples de gestion, de la connaissance par les propriétaires des milieux, et des techniques de gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers, et des approches territoriales de gestion forestière.



Grumes de bois estampillées PEFC



Améliorer les connaissances

Le savoir-faire du CRPF en matière d'information et de formation s'appuie en grande partie sur les réseaux de placettes servant de supports aux réunions et aux publications techniques, ainsi que sur la démultiplication des messages via les réseaux de groupes de progrès, comme ceux des FOGEFOR et CETEF.

L'enjeu est maintenant de consolider ces réseaux sur le plan national. De plus, les programmes de formation devront progressivement intégrer les nouvelles données susceptibles d'influencer la gestion forestière, telles que l'impact du changement climatique sur la forêt, ou la meilleure connaissance de l'influence des sylvicultures sur la fixation du carbone.

Commentaire : le nombre de propriétaires qui rentrent dans le circuit de l'information, (notamment grâce au bulletin régional du CRPF, aux divers sites internet, aux journées techniques de vulgarisation et aux stages FOGEFOR), augmente régulièrement. Il atteint maintenant bien plus que les seuls électeurs des CRPF, en touchant des propriétaires forestiers de petite surface entre 1 et 4 ha. Cet indicateur reflète le cœur de l'activité des CRPF, à savoir la transmission des connaissances vers les producteurs forestiers privés.

Le réseau de placettes expérimentales et la consolidation du réseau national

● Réseau de placettes de références

Le CRPF s'appuie sur un réseau de « placettes » de référence où sont étudiées, testées des techniques forestières, afin de les faire connaître ensuite aux propriétaires.

En 2009, 34 placettes ont fait l'objet d'un suivi (mesures, bilans...). Le réseau comporte 170 placettes au 31/12/2009.

● Typologies et autres outils

Le CRPF «pilote» diverses études : le catalogue des stations forestières du Razès, de la Piège et de la

Placettes	2006	2007	2008	2009
Nouvelles	4	3	-	3
Suivies	34	30	18	34

Malepère (Aude) et le guide des stations forestières des Basses Cévennes à châtaignier (Gard et Lozère).

Une demande de financement pour l'élaboration d'un guide des stations forestières en Vallespir (Pyrénées-Orientales) a été déposée dans le cadre de la Charte forestière de territoire.

La formation et l'information des sylviculteurs

● Echanges techniques et formations

Le CRPF anime les structures chargées de conduire les Formations à la GEstion FORestière (FOGEFOR) :

En 2009, 1 cycle de formation a été réalisé dans le Gard sur le thème « *Valoriser ses bois aujourd'hui pour mieux les transmettre demain* ». 13 propriétaires ont suivi les 6 journées d'exposés, de visites et d'échanges de ce cycle. Le CRPF anime aussi deux associa-

tions régionales d'échanges techniques et de formation regroupant des propriétaires forestiers :

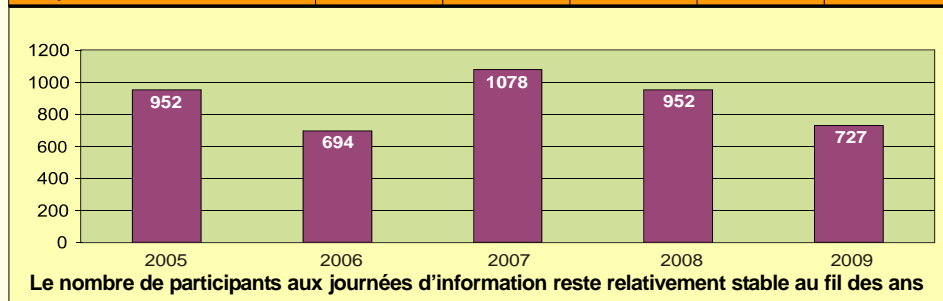
- ARBRES-Formations qui conduit une réflexion sur la mise au point d'une sylviculture multifonctionnelle et préventive adaptée à la forêt méditerranéenne,
- le CETEF Sylviculture truffière qui expérimente, échange et met en commun les connaissances sur la production truffière.

Le CRPF a participé, avec l'AFOMAC, aux réflexions pour l'organisation d'une formation pour les agents de développement « Mieux communiquer et gérer les relations avec les propriétaires forestiers ».

● Réunions de développement forestier

Elles permettent d'informer les propriétaires et de leur restituer les résultats de toutes ces études ou expérimentations : 31 réunions comptant 727 participants ont été

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Cycles FOGEFOR	3	4	2	2	1
Nombre de participants	65	70	28	63	13
Nb journées d'information	29	26	34	27	31



et former les sylviculteurs

organisées. Les propriétaires peuvent aussi bénéficier d'un appui technique individuel (185 personnes ont été rencontrées pour 3 680 ha).

La communication et les moyens de communication.

● Le bulletin d'information les "Nouvelles Feuilles Forestières"

Il est édité 4 fois par an avec l'aide de la Région et diffusé auprès de plus de 4 000 propriétaires. Il constitue pour nombre d'entre eux la seule source d'information forestière dont ils disposent. Il a connu cette année son 100^{ème} numéro : une édition spéciale a été réalisée à cette occasion avec de nombreux témoi-



gnages pour illustrer l'activité du CRPF et celles qui se sont déroulées dans les forêts privées du Languedoc-Roussillon.

● Les fiches techniques.

Trois nouvelles fiches ont aussi été finalisées cette année pour les propriétaires forestiers : « *Le sylvopastoralisme* », « *la sylviculture truffière* » et « *les forêts de châtaignier en Languedoc-Roussillon* », diffusées avec les Nouvelles feuilles forestières, mises en ligne sur le site et distribuées lors des séances d'information ou sur demande.

Une brochure de 72 pages a également été réalisée avec le CAUE de Lozère : « *Quel arbre pour quel*

usage ? » qui présente 52 espèces adaptées à certaines situations du département lozérien.

● Actions diverses

- contributions du CRPF aux revues Forêts de France (sur la tempête Klaus), Forêt Entreprise (pour le dossier sur les traitements irréguliers) et Forêt méditerranéenne (sur les changements climatiques).

- participation à des manifestations grand public telles que la semaine du bois, la fête de la châtaigne, un colloque sur l'avenir des milieux naturels, la fête des savoir-faire et le bois.

- interventions auprès de la presse locale (quotidiens), nationale (terres sauvages), de la télévision (FR3) et des radios locales pour accompagner les divers événements, et en particulier cette année les conséquences de la tempête Klaus.

● Le site internet

Mis en ligne en 2007, il voit sa fréquentation augmenter régulièrement d'une année sur l'autre. Il a compté 32 932 visites en 2009.

Il fait l'objet de mises à jour régulières pour l'actualité, notamment pour l'annonce des réunions d'informations forestières dont le programme est mis en ligne.



The screenshot shows the website interface with a navigation menu on the left, a main content area with a landscape image, and a sidebar with 'Vie du site' and 'L'actualité' sections.

Préserver les

La dimension environnementale est une composante importante de la gestion forestière durable. Sur un plan général, elle couvre de multiples aspects, tels que l'implication des agents du CRPF dans le réseau d'observation du Département Santé des Forêts, leur participation à la mise en œuvre du réseau Natura 2000, ou encore leurs efforts pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion courante.

A l'échelle régionale, notre CRPF s'implique également dans la prévention contre les incendies de forêts.

L'obtention de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et la mise au point de méthodes d'évaluation de l'impact de la gestion forestière sur l'écosystème, figurent également parmi les actions prioritaires.

La contribution des CRPF à la prévention des risques

● Santé des forêts

Quatre techniciens du CRPF participent au dispositif de surveillance et d'intervention du Département de la Santé des Forêts (DSF). En 2009, ils ont observé les placettes du réseau (27), celles sur la chenille processionnaire du pin (11), et celles sur le suivi des jeunes plantations (19).

Nos 4 correspondants-observateurs ont aussi suivi le colloque des 30 ans du DSF organisé les 10 et 11 mars à Beaune.

Parmi les problèmes suivis, les dégâts d'hylobe, l'évolution du fomes...



A l'occasion de tournées, visites diagnostics, formations, ils suivent les principaux problèmes phytosanitaires (typographe, dendroctone, fusarium, nématodes des pins, défoliateurs des chênes, chancre et cynips du châtaignier, etc.) et répondent aux interrogations ou préoccupations des sylviculteurs.

● Tempêtes

Le 24 janvier 2009, la tempête Klaus traverse le Sud de la France et provoque la destruction de 600 000 m³ (selon l'IFN). Dans notre région, trois départements sont touchés (66, 11 et 34). Des financements sont rapidement mobilisés (DRAAF et CNPF) afin de permettre l'intervention d'un

technicien chargé de mission piloté par le CRPF pour un état des lieux et une animation qui permettent de mobiliser les bois et reconstituer l'état boisé.

● Protection des forêts contre les incendies

La PFCI est un thème sensible en forêt méditerranéenne.

Le CRPF y est impliqué à travers divers groupes de travail (observatoire régional des risques naturels, programmation des crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) ou actions telles que les coupures de combustible dans le Gard ou l'étude de plans de massif DFCI (Aigoual, Salavès, Sommières).

Après la tempête... (peuplement des Pyrénées-Orientales)



écosystèmes forestiers

Natura 2000 et la prise en compte des enjeux de la gestion forestière

● Natura 2000

Le Languedoc-Roussillon détient le record national de surface couverte par les sites Natura 2000 (33%). Le CRPF participe à la vie des sites où la forêt privée est présente, particulièrement pour l'élaboration des documents d'objectifs et chartes (67 sites).

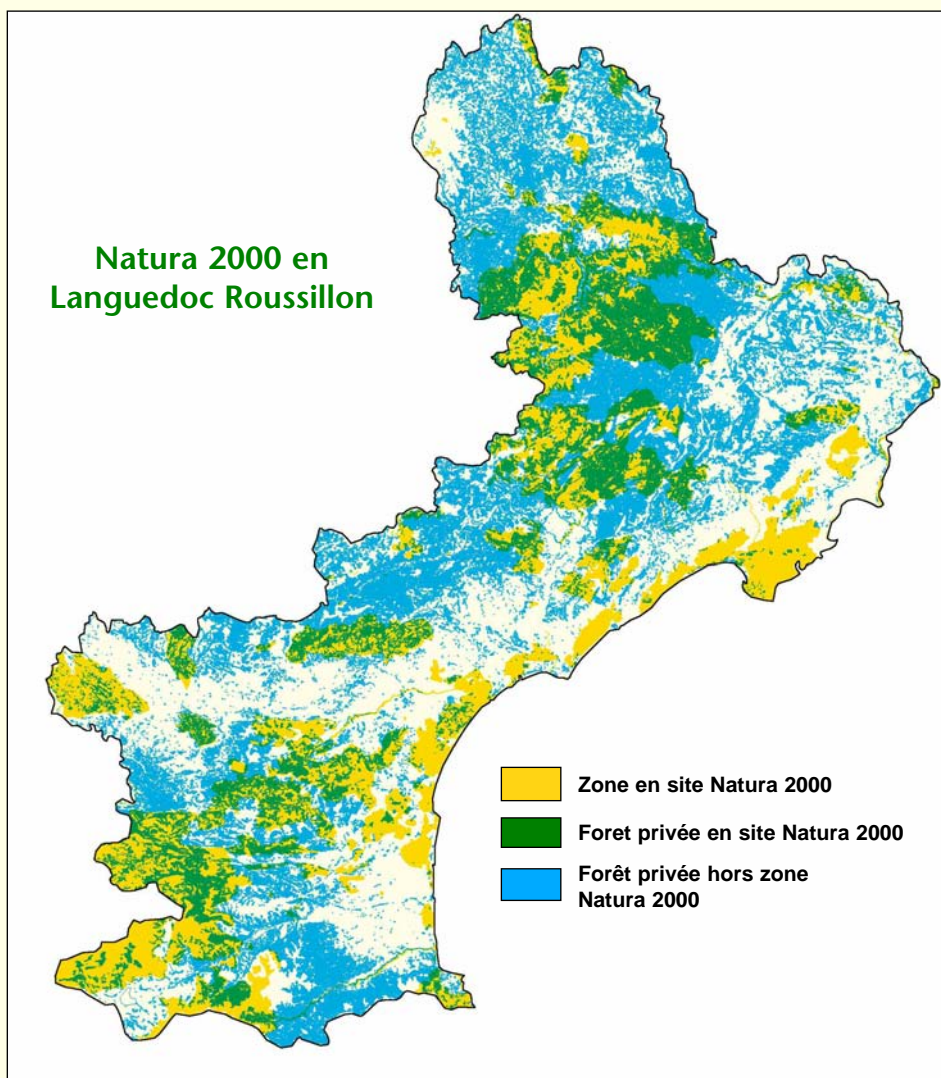
En 2009, le CRPF a participé à la réalisation de trois diagnostics socio-économiques en forêt privée pour les sites Natura 2000 du Contreforts du Larzac, La Cèze et ses gorges et le Pic Saint Loup.

● Intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion forestière quotidienne

Au-delà des aspects obligatoires liés à la réglementation des espaces où la richesse environnementale et/ou paysagère est reconnue (réserves naturelles, sites classés, etc.), le CRPF contribue à informer et aider les propriétaires forestiers à définir des objectifs de gestion qui intègrent leurs préoccupations environnementales. En effet, les propriétaires forestiers sont demandeurs d'informations quant à la faune et la flore présentes sur leur territoire et sur les moyens d'intégrer ces éléments dans une gestion dynamique de production de bois.

● Parc national des Cévennes

Ce Parc comporte 22 000 ha de forêt privée. Le partenariat entre le PNC et le CRPF est donc très important. L'année 2009 a été marquée par la parution le 29 décembre du nouveau décret d'application de la loi sur les Parc nationaux qui redéfinit les méthodes d'intervention du Parc national des Cévennes sur son territoire.



Le châtaignier et la châtaigneraie, un des thèmes du partenariat CRPF PNC



L'organisation du CRPF

Le conseil d'administration du CRPF, président Hubert Libourel

Collège départemental

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Aude	M. Bernard-Jean MONTEL Maître Raimond PALLOT	M. Marceau MOUREAU M. Daniel DAURES
Gard	M. Jacques HIRSINGER M. Yves GUILLON	M. Michel CAPMAS M. Michel LLINARES
Lozère	M. Hubert LIBOUREL M. Jacques MAGNE	M. François VIALLO Mme Sylvie COISNE
Hérault	Docteur Michel VIALLA	M. Claude DAYNES
Pyrénées-Orientales	M. Charles VILAR	

Collège régional

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Christian LAVAIL	M. Olivier RIVES
M. Marcel BONNET	M. Michel TOURNAYRE
M. Alain BARET	
M. Germain GARRIGUE	M. Olivier BETOIN

Représentants des personnels

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Elise BUCHET	M. Jean-Michel d'ORAZIO

Administrateur membre de droit : M. Guy GIVA, Président de la Chambre régionale d'agriculture

Les personnels du CRPF

SIÈGE à Montpellier

- Jean -Marc Auban, *directeur*
- Elise Buchet, Michèle Lagacherie, Benoît Lecomte, Alban Lauriac, *ingénieurs*
- Maurice Cavet, *technicien* - Bruno Gallion, *chargé de mission*
- Serge Bousquet, *attaché administratif*
- Anne Lamaison, Isabelle Martinez, Geneviève Garcia, Liliane Thierry, *secrétaires*



ANTENNES départementales

- Jean-Michel d'Orazio, *technicien* - Bédarieux (34)
- Christine Boyer, *technicienne* - Patricia Ortiz, *secrétaire* - Bagard (30)
- Bruno Mariton, *technicien* - Perpignan (66)
- Jean- Christophe Chaballier, *technicien* - Matthieu Chanut, *chargé de mission* - Carcassonne (11)
- Jean-Yves Magaud, *technicien* - Loïc Molines, *ingénieur* - Sandy Maurel, *secrétaire* - Mende (48)



Centre Régional
de la Propriété Forestière
Languedoc-Roussillon

Centre régional de la propriété forestière du Languedoc Roussillon

378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine I
BP 42 28

34097 Montpellier Cedex 05
Tél 04 67 41 68 10 - fax 04 67 41 68 11
Courriel : languedocroussillon@crpf.fr